



## Inscription en Section Scolaire Sportive Ski 6<sup>ème</sup> Rentrée 2014

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au secrétariat du collège.

### ➤ Objectif de la section :

Offrir à des élèves motivés par la pratique sportive des conditions de scolarisation leur permettant de concilier une poursuite normale d'études secondaires et un entraînement sportif de bon niveau.

La section est coordonnée par M. BOUTHIAUX Antoine, professeur d'EPS

### ➤ Fonctionnement en 6<sup>ème</sup> :

Les créneaux d'Education Physique et Sportive sont découpés en 2 créneaux de 2h ; Sur ces 2 plages horaires les élèves pratiquent les activités prévues au programme : gymnastique, athlétisme, badminton, lutte, natation, course d'orientation, cirque et handball.

Une demi-journée est libérée en hiver ce qui permet de réaliser 10 séances de ski durant l'hiver, dans les stations autour du collège.

**ATTENTION !** La section ski n'est pas compatible avec l'option bilangue, et les options latin et DP3 proposées en cours de scolarité au collège.

### ➤ Le choix de la polyvalence :

En 6<sup>ème</sup>, 5 séances de ski se font en alpin, 5 en nordique. A cet âge, l'objectif de former un skieur complet, polyvalent et équilibré est prioritaire. Les élèves doivent donc avoir le matériel alpin et nordique. (le matériel de fond pourra être loué sur place. Il sera facturé aux familles par l'intermédiaire des clubs).

### ➤ Conditions à remplir :

- **Déposer un dossier de candidature dans les délais. (Fiche de candidature + Fiche de contrôle médical)**
- **Etre licencié dans un club pour la saison 2014-2015. Critères de sélection, à titre indicatif : Dans les 35 premiers de la finale des foyers ski de fond. Dans les 30 premiers du classement général Coupe de Bronze U12.**
- **Avoir pris contact avec un club pendant l'hiver 2013-14 pour faire valider un niveau de ski**
- **Attester d'aucune contre- indication à la pratique du ski en compétition (fiche de contrôle médical)**
- **Etre motivé et avoir le goût de l'effort. Faire preuve d'un esprit « sportif » conforme à la charte.**
- **Signer la charte du skieur**

A la rentrée scolaire, l'élève, ses parents, son entraîneur et le collège signent la « **Charte du skieur** » qui présente les engagements réciproques des différents partenaires ainsi que le cadre pédagogique et éducatif de la section ski. Le non-respect de cette charte par l'élève peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de la section.

Les frais de fonctionnement (transports-entraîneurs) sont facturés aux clubs qui sollicitent ensuite les familles concernées.

- **S'inscrire à l'Association Sportive du collège : (adhésion obligatoire à la rentrée)**

Les élèves doivent impérativement s'inscrire à l'association sportive (affiliée à l'UNSS – Union Nationale du Sport Scolaire) ; le mercredi après-midi la participation aux activités est facultative. Les activités pratiquées sont le handball et le cross à l'automne, le badminton ou l'athlétisme au printemps. Toutefois une pratique physique sur ce créneau est obligatoire (entraînement dans le club par exemple). L'hiver, les skieurs évoluent dans leurs clubs respectifs.

La participation au cross départemental est obligatoire pour tous les skieurs

### **CALENDRIER D'INSCRIPTION (délais de rigueur)**

- **A partir du 24 février 2014:** retrait des dossiers d'inscription, au collège ou auprès des directeurs d'école.
- **Le 25 avril 2014, dernier délai, retour du dossier dans les écoles**, pour avis de l'enseignant.
- **Le 16 mai, dernier délai**, les directeurs d'école déposent les dossiers au collège
- **Le 22 mai 2014 : commission d'admission.**
- **Fin mai**, communication de la décision aux familles, par courrier.